

NOSOCOBA

fleuron de l'industrie textile à Bar-le-Duc

Positionnée dans le secteur de prêt-à-porter femme haut de gamme, NOSOCOBA fabriquait en sous-traitance des vêtements haut de gamme pour des maisons prestigieuses (Hermès, Mugler, Dior, Yves Saint Laurent, Lanvin, Chanel). La réalisation du vêtement était confiée aux mécaniciennes, la qualité, la précision ainsi que la rapidité était de rigueur, notre savoir-faire était reconnu.

Historique de la maison, la société a appartenu à divers repreneurs avant d'être renommée en 1980 sous la dénomination de SOCOBA.

Créé en 1947 : Etablissements JALLA (linge de maison).

1951 : plus de 500 personnes travaillaient dans les ateliers de Marcel BOUSSAC (Manufacture de Blainville) fabrication essentielle d'imperméables BLIZZAND, vestes chemisiers). Clients Dior, Pierre Clarence.

1960 : Monsieur BOUSSAC achète le bâtiment alors propriété de M. BOSSLER évalué à 379.174 F

1977 : Le Groupe BOUSSAC rencontre des difficultés économiques et cède son entreprise au groupe WILLOT FRERES qui devient alors BOUSSAC ST FRERES achat du bâtiment, prix 260.000 F.

1980 à 1988 : SOCOBA - Madame Roussel reprend la société entre 1980 et 1988 après des difficultés économiques pour éviter des licenciements. Monsieur Jean BERNARD Maire Socialiste de Bar Le Duc achète l'immeuble prix 1.650.000 F. Marché pour l'armée : 25.000 pièces/an. Nos clients (Christine Laure, Dupont, Linvoges, Georges Rech, Daniel Hechter, Claudie Pierlot, etc...)

1988 : Dans l'espoir de garantir la pérennité de l'entreprise, Madame ROUSSEL cède SOCOBA à Monsieur Jean-Pierre ROMEYER et à un styliste Monsieur ELMAY pour créer sa propre griffe, qui ne donnera pas suite. Absence de commandes, perte du marché de l'armée, chômage partiel, nous travaillons pour Hermès, Dior, Kenzo, Ted Lapidus, Céline, Guy Laroche.

1993 : Monsieur ROMEYER se déclare en cessation de paiement (42 licenciements) il ne lui restait plus que 450.000 F à rembourser à la Mairie de Bar Le Duc pour être propriétaire du bâtiment.

Février 1994 : Monsieur Gérard LONGUET est arrivé avec un nouveau repreneur, le groupe SLPB Patrice BOUYGUES qui reprend les actifs de la société ainsi que les locaux historiques propriété de SOCOBA pour **1 F symbolique** avec comme garantie, garder le même effectif pendant 5 ans. SOCOBA devient alors NOSOCOBA (nouvelle société de confection du Barrois) bénéficiant de toutes les aides possibles de l'état (subventions du Conseil général, de la Région qui ne sont jamais arrivées dans notre société). Nous n'étions plus que 98 personnes

25 octobre 1994 : Création de la SCI ERRARD. Le bâtiment sorti de l'actif de la société est racheté à

la mairie de Bar le Duc pour la modique somme de **379.154 F.**

15 mars 2002 : Patrice BOUYGUES cède la société au groupe ITTAM (PDG M. Arnaud BAZIN, M. Philippe DA CUNHA et Madame Ruth MENIANE) qui lui loue les locaux avec des loyers exorbitants 4149,81 €/mois. M. BAZIN s'aperçoit très vite des difficultés dues à une gestion défectueuse de l'ancien PDG. Les 5 dernières années sont marquées par l'absence du dirigeant (qui est resté parfois 8 mois sans venir à Bar-le-Duc). Conséquences financières désastreuses, absence de fond de roulement, trésorerie en péril depuis 1999, consommation excessive de prestation de siège prélevée par l'actionnaire (20 % du chiffre/an) baisse du portefeuille de commandes, climat social désastreux, refus catégorique du personnel d'appliquer l'accord de 33 H 15 payées 37 par la CFDT, accord renégocié par la CGT 35 H payées 39 qui nous vaudra toutes les foudres de notre PDG.

Le 23 septembre 2002 le tribunal de commerce de Bar-le-Duc prononce la liquidation et la cessation immédiate de l'activité dans des conditions inadmissibles, l'accès à la salle d'audience fermé à clé, l'avocat des salariés Maître Ralph BLINDAUER ainsi que l'expert comptable de M. BAZIN est interdit par le Président MALLET. La liquidation précipitée et programmée a brisé la vie de 98 personnes dans l'indifférence totale sans que nos élus ne lèvent le petit doigt ainsi que la ville de Bar-le-Duc.

Le 29 septembre 2004, le bâtiment est vendu à 3 investisseurs Barisiens prix 350.000.00 €.

4 avril 2005 : Revente du bâtiment à COFIVAL pour 686 020,00 € une énorme plus-value.

Pendant ce temps là, les ouvrières continuent à se battre pour que justice soit faite, trois procédures sont en cours, bien des questions restent sans réponses et elles veulent savoir pourquoi on leur a pris leur outil de travail ? Pourquoi les élus n'ont ils pas voulu aider M. BAZIN ? Qui avait intérêt à ce que NOSOCOBA disparaisse ? A toutes ces questions nous voulons des réponses, mais malheureusement dans cette affaire les salariées ne sont toujours pas indemnisées du préjudice qu'elles ont subi lors de la fermeture hâtive de leur entreprise et elles souhaitent que toute la lumière soit faite sur ce dossier pour connaître enfin tous les coupables de ce gâchis humain et condamner leur patron voyou Patrice BOUYGUES.

Non !!!

NOSOCOBA n'est pas morte jusqu'à l'issue finale des procédures engagées.

Le Comité CGT des Licenciés de NOSOCOBA
Béatrice SAND

